



Date de convocation : 26/02/2021

Lieu de séance : Cinéma de Montmoreau

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Murielle HÉRAUD

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HÉRAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Absents excusés : M. LATUILLERIE Bernard

Absents : -

Pouvoirs : M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Procès-verbal

Conseil municipal

03 mars 2021

Début de la séance à 19h30

- ❖ M. le Maire remercie les élus présents et énonce les pouvoirs.
- ❖ M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal du 03/02/2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.
- ❖ Murielle HÉRAUD est désignée secrétaire de séance.

1. Présentation

1.1. Maison de santé

M. le Maire remercie la présence de M. Jean-Yves AMBAUD, président de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, Mme Elisabeth SALVADO, architecte en charge du projet de Maison de Santé, Docteur DOURESSAMY, Docteur Nelly VINCENT et Mme Aurélie MESNARD, coordinatrice de la commission Santé du Pays Sud-Charente.

M. le Maire rappelle que la CDC a repris la compétence des Maisons de Santé. Il insiste sur le fait que cette compétence représente un poids financier très important. Il tient à souligner également que ce projet de Maison de Santé à Montmoreau n'existerait pas sans la mobilisation humaine des professionnels de santé contre la désertification médicale de Montmoreau.

M. le Maire donne la parole à M. AMBAUD.

Ce dernier souligne que la CDC n'a fait que prendre le relais du conseil municipal précédent sur ce projet de Maison de Santé, lancé à l'initiative des praticiens de la commune.

Il ajoute que la CDC a souhaité reprendre la compétence Maison de Santé car l'offre de soins est une problématique qui dépasse le cadre communal et qu'elle doit par conséquent s'inscrire dans le cadre plus large qu'est l'intercommunalité.

M. AMBAUD souligne que ce sera grâce à la création d'outils performants et attractifs que de futurs praticiens libéraux seront tentés de s'implanter sur le territoire.

Au niveau des délais, il informe que la CDC souhaite que ce projet aboutisse au plus vite, à la demande des praticiens et des élus. Un maître d'œuvre a alors été retenu parmi 15 autres : le cabinet BRIOL, avec Mme SALVADO pour architecte, a su proposer rapidement l'offre la plus performante, associant une exigence en matériaux biosourcés. M. AMBAUD indique le projet a dû être déposé en instruction avant le 25 janvier afin de respecter les délais pour les dépôts de demandes de subventions auprès de l'Europe.

Bernard HERBRETEAU souhaite préciser que Mme SALVADO est l'architecte en charge du projet de réaménagement de l'EHPAD Les Orchidées, également sur la commune.

M. AMBAUD tient à souligner le soutien d'Aurélié MESNARD, cheville ouvrière qui est chargée d'assurer le lien avec les professionnels, les élus, les services communautaires et les services administratifs de Montmoreau.

M. AMBAUD passe la parole au Docteur DOURESSAMY.

Le Dr DOURESSAMY rappelle qu'il y a 2 ans, un état des lieux a été dressé avec les élus. Un plan d'action afin de sauver l'offre de soins sur le secteur avait alors été mis au point. Ce projet est en train d'être finalisé et permettra d'attirer de nouveaux médecins et de soulager la charge de travail des praticiens actuels.

Le **Dr VINCENT** remercie la collectivité d'avoir soutenu ce projet d'importance.

Mme MESNARD souhaite rappeler que la mise en place d'actions de prévention sur le territoire (infirmière Azalée...) amène une dynamique intéressante en termes de prévention. Ce programme n'est rendu possible que grâce à l'équipe médicale et au nouveau poste de coordinateur de Maison de Santé.

Le Dr DOURESSAMY insiste sur le fait qu'il est nécessaire de repenser le système de santé différemment. La maison médicale ne sera que le centre névralgique d'un réseau constitué de tous les professionnels de santé de la commune.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que la Maison de Santé accueillera aussi des professionnels paramédicaux et que l'arrivée de deux nouveaux chirurgiens-dentistes se fera bientôt pour remplacer le Dr BLANCA.

Il tient également à saluer une équipe jeune et dynamique qui a notamment réussi à faire en sorte qu'un centre de vaccination puisse être installé à Montmoreau, en précisant le soutien des médecins de Saint-Séverin, Chalais...

Point sur la vaccination

Le Dr DOURESSAMY informe qu'actuellement les vaccins sont administrés en fonction des doses reçues (90 doses par semaine), mais annonce que d'ici fin mars-début avril, la vaccination sera augmentée : 152 doses doivent arriver la semaine prochaine puis 252 la semaine suivante.

La vaccination sera réalisée au maximum, avec un effectif suffisant pour y faire face.

Il ajoute que le cabinet médical de Montmoreau vaccine avec le nouveau vaccin Astrazeneca, contrairement à d'autres cabinets. Il souhaite préciser que le temps accordé à la vaccination par les médecins vient en sus de leur activité déjà très surchargée, afin d'accélérer la vaccination.

❖ **Jérôme DESBROSSE** : « A-t-on le choix du vaccin ? »

Le Dr DOURESSAMY informe que pour le Pfizer, il y a des indications précises mais que pour l'Astrazeneca, les indications changent régulièrement.

Jusqu'à il y a encore quelque temps, les indications étaient précises :

Le Pfizer était indiqué pour les personnes de plus de 75 ans ou les personnes immunodéprimées et l'Astrazeneca était indiqué pour les personnes entre 50 et 65 ans avec comorbidité.

Il annonce que depuis la veille l'Astrazeneca peut être administré aux 50/75 ans et même au-delà si les personnes le souhaitent. Les effets secondaires faisant peur, il y a peu de demande pour ce vaccin. Par conséquent, l'offre est supérieure à la demande. Or, les praticiens n'ont pas noté d'effets secondaires très désagréables. Ils peuvent s'apparenter à ceux ressentis avec le vaccin contre la DT Polio. Il insiste sur le fait que ce vaccin est efficace contre le variant.

❖ Jérôme DESBROSSE souhaite que soit rappelée la procédure pour se faire vacciner.

Le Dr DOURESSAMY rappelle que pour la vaccination avec le Pfizer, il faut actuellement utiliser Doctolib mais que des créneaux supplémentaires vont être ouverts.

En effet, au début de la campagne, il fallait absolument que chaque RDV soit validé car il y avait des critères d'éligibilité bien précis à vérifier. Maintenant que l'indication est plus large, les personnes vont pouvoir prendre RDV elles-mêmes.

Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas appeler au cabinet pour la vaccination. Un système de prise de RDV simple sur Internet a été mis en place afin de désengorger la ligne du cabinet et laisser la place aux urgences.

Le Dr VINCENT souligne également l'importance de ne pas prendre de RDV pour les vaccins sur la plateforme habituelle de prise de RDV du cabinet médical car les doses doivent être comptabilisées par rapport aux flacons.

Le Dr DOURESSAMY explique qu'en effet, un flacon contient 10 doses. A partir du moment où une dose est administrée, les praticiens ont 48 h pour administrer les 9 autres doses, d'où la nécessité d'une organisation spécifique.

❖ Philippe FRETIER affirme avoir des difficultés à accéder au service de prise de RDV, la boîte vocale étant pleine.

Le Dr DOURESSAMY rappelle qu'il faut appeler entre 9 h et 12 h ou entre 14 h et 17 h. Les doses étant actuellement limitées, ils n'ont pas la capacité de vacciner certaines personnes. L'ouverture des créneaux se fait le lundi à 16 h mais les 90 places sont prises d'assaut.

M. le Maire ajoute que de nombreuses personnes se plaignent à la mairie car elles n'ont pas eu de RDV.

Présentation du projet par Mme SALVADO

Mme SALVADO indique que ce projet lui tient particulièrement à cœur car il suscite un réel engouement de la part des élus et des praticiens. C'est un projet soucieux de recevoir les patients dans les meilleures conditions qui soient, de donner l'image d'une Maison de Santé nouvelle, contemporaine et respectueuse de l'environnement.

Le cabinet a été soucieux des choix qui ont été fait au niveau architectural, techniques et des matériaux. Elle souligne d'ailleurs que ce projet est expérimental dans le choix des matériaux, avec le recours aux matériaux biosourcés, issus de la filière naturelle ou bio, mais aussi dans les choix architecturaux avec la végétalisation sur les toitures ou l'utilisation de matériaux très bruts pour arriver au final à un bâtiment aussi bien respectueux de l'environnement qu'en accord à la demande des médecins d'avoir un équipement aussi fonctionnel que moderne.

Mme SALVADO présente les plans du projet :

- Le bâtiment actuel sera destiné au paramédical et l'extension à la médecine générale.
- Les entrées médecine et paramédical seront dissociées.
- Choix d'une toiture végétalisée avec une amenée de terre : techniquement et architecturalement, cela permettra au bâtiment :
 - o d'avoir une très bonne inertie permettant ainsi un confort d'hiver et d'été maîtrisé par la couverture ;
 - o de respecter l'image du site actuel : une maison de santé existante et un grand espace végétal naturel, notamment depuis la vue du château et du coteau. Ainsi, vue du ciel, la masse végétale existante sera toujours visible.
- L'orientation : identique à l'existante, c'est-à-dire nord-ouest ou nord-est afin de bénéficier de la lumière naturelle, sans risque de surchauffe.
- L'implantation : elle permettra de développer des espaces plantés de part et d'autre du bâtiment et de dégager suffisamment d'espaces pour traiter un parking beaucoup plus grand, pour une patientèle potentiellement plus nombreuse.
- Le parking sera réalisé en evergreen : zone poreuse qui permet d'éviter les rétentions d'eau, sans dénaturer le site.
- Concernant les façades :
 - o Utilisation de béton brut ou terre cuite pour retrouver l'ocre de la toiture existante.
 - o De l'enduit à la chaux naturelle sera appliqué sur des blocs de béton de chanvre. Les murs à l'extérieur seront donc en béton de chanvre qui est un matériau naturel et qui permet à la fois de procéder au remplissage (comme le parpaing) mais aussi d'isoler. Il a une très bonne résistance thermique. Cette technique associée à la toiture végétalisée assurera un confort thermique d'été et d'hiver.
 - o Une coursive en béton tout le long du bâtiment permettra de protéger les bureaux des rayonnements du soleil.
 - o Des pare-vue permettront d'avoir des fenêtres assez grandes dans les bureaux médicaux, tout en assurant la confidentialité, afin d'éviter tous les vitrages opaques habituellement utilisés dans les cabinets médicaux. Cela donnera au bâtiment un effet de dentelle.
- Les coloris du projet : traitement des éléments en acier corten, colorations aux teintes brique, du vert avec le végétal, des enduits clairs, une coursive couleur béton.
- Un espace végétalisé est prévu pour animer le site et lui redonner un aspect naturel.

M. AMBAUD indique le coût du projet : 1.700.000 € HT au total. Après subvention, il indique que la charge à assumer sera d'environ 700 000 € et financée par un emprunt sur 20 ans. Cependant, sur accord avec les praticiens, les amortissements de cet emprunt seront couverts par les loyers. Il y aura donc un équilibre financier sur cette opération.

Questions/Réponses :

- ❖ Jérôme DESBROSSE : « Le bâtiment existant va-t-il être décroissonné ? Les blocs de béton de chanvre seront utilisés à quels endroits ? »

Mme SALVADO indique conserver les doublages intérieurs, charpente, couverture, menuiseries et murs extérieurs. Au niveau du cloisonnement, les plans ont été réalisés en essayant de rester sur l'emprise existante du cloisonnement. Afin d'éviter notamment les reprises complémentaires sur les doublages. Des plafonds plus performants niveau acoustique seront ajoutés.

Elle ajoute que le chanvre sera utilisé sur toutes les façades de l'extension mise à part sur l'entrée qui sera traitée en parpaing avec un habillage brique.

Mme SALVADO précise que le béton de chanvre n'est pas un habillage et n'est pas non plus structurel. Il sert de remplissage. Une structure poteaux-poutre est remplie par du béton de chanvre au lieu du parpaing habituellement. Ce sont des blocs qui s'empilent.

- ❖ Murielle HÉRAUD : « Quand sera livré le bâtiment ? Comment fonctionnera le groupe médical le temps des travaux ? »

Mme SALVADO informe que le dossier de consultation des entreprises va bientôt être terminé et qu'elles seront retenues avant l'été pour un début de chantier début septembre. La durée prévue du chantier est de 14 mois.

Elle explique que les médecins resteront dans la partie existante le temps de réaliser l'extension. Dès que l'extension sera aboutie, les médecins seront transférés dans la nouvelle partie et les travaux seront réalisés sur le bâtiment existant.

- ❖ Michel PAUL-HAZARD : « Combien de nouveaux cabinets sont prévu ? Comment de nouveaux médecins seront recrutés ? »

Mme SALVADO explique qu'il est prévu 7 cabinets de médecins avec en sus 1 cabinet destiné aux urgences. Du côté paramédical, 4 cabinets sont potentiellement disponibles, sans compter les kinésithérapeutes. Une extension du bâtiment sera possible pour 2 cabinets supplémentaires.

M. AMBAUD informe que le Conseil Communautaire a mandaté un nouveau cabinet de recrutement pour la recherche de 3 médecins. La priorité est donnée à la reprise du cabinet du Docteur VERNIOLLE à Chalais mais les candidats seront cependant libres de choisir Montmoreau ou Villebois s'ils le souhaitent. Il ajoute que cette recherche est axée sur des médecins ayant 10 ans d'exercice sur le territoire national et que les praticiens actuels activeront également leur réseau.

Le Dr DOURESSAMY explique que tous les ans, de jeunes médecins s'installent, mais qu'ils le font dans des cabinets agréables, avec d'autres jeunes médecins et que Montmoreau regroupe ces critères. Il n'a aucune inquiétude au sujet du recrutement et précise que tous les internes qui passent au cabinet sont sollicités.

M. AMBAUD souligne que la surface supplémentaire prévue est augmentée de 25 % et que cet élément est important afin d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels qui sont également une condition d'attractivité.

1.2. TIERS-LIEU

- ❖ **Bertrand MERCADÉ** remercie d'avoir été invité et souhaite faire un point d'étape sur le projet de tiers-lieu.

Il définit le tiers-lieu comme un lieu d'échange où l'on trouve du numérique, de l'accompagnement à la population sur la partie numérique, un lieu d'expression citoyenne où les gens vont venir partager et échanger, mutualiser des choses, un lieu dans lequel des personnes vont pouvoir venir travailler (coworking), un lieu d'exposition ou de culture, qui peut être utilisé par les associations locales, un lieu de point de vente pour les producteurs locaux, un lieu de réparation et de fabrication d'objets.

A ce volet solidaire peut s'ajouter un volet économique : ce lieu peut aussi abriter une entreprise qui paye un loyer. Cette occupation créera cependant de la synergie puisque les entrepreneurs pourront rencontrer les autres personnes présentes dans ce lieu.

Bertrand MERCAÉ rappelle que l'ENSC est sur ce type de projet et que par conséquent, c'est une démarche qu'il maîtrise bien. A ce titre, la Parenthèse a été un lieu d'expérimentation à Montmoreau et fonctionne bien. Mais aujourd'hui, la Parenthèse occupe un local trop petit. Ce projet de nouveau tiers-lieu est plus ambitieux.

Ce nouveau tiers-lieu fonctionnera grâce à plusieurs structures, avec un facilitateur ou animateur du lieu. Cela peut être une personne ou une structure qui va à la fois animer et occuper les espaces, toujours dans le but de créer du lien. Créer un lien sans interaction entre les personnes n'a aucun sens. Bertrand MERCADÉ insiste sur le fait que ce lien entre tout ce qu'il y a dans le lieu est très important. Il précise qu'il repose en partie sur la communauté et ajoute que les gens qui fréquentent simplement le lieu peuvent aussi apporter des choses.

Concernant la gouvernance, Bertrand MERCADÉ prend l'exemple du pôle numérique et mobilité implanté au château de Barbezieux. L'ENSC co-anime cet espace depuis 3 ou 4 ans. Il y a là-bas un « conseil de maison » : les gens qui fréquentent les lieux se réunissent pour décider de choses à faire. Il précise qu'un tiers-lieu ne se décrète pas.

L'ENSC avait des besoins immédiats sur un projet de formation qui va débiter prochainement. Il va accueillir des conseillers numériques qui vont être déployés sur les territoires et en partie sur le Sud-Charente. Ces personnes vont venir en renfort des MSAP sur la partie numérique. Il informe que l'ENSC a été retenu pour former ces conseillers. Il annonce que malheureusement, l'ENSC n'avait pas de locaux adaptés pour cela. L'idée est ainsi venue d'occuper l'ancien restaurant Plaisirs d'Automne à Montmoreau. Il rappelle que ce bâtiment avait déjà été visité avec les élus de la commune il y a quelques mois. Il annonce que depuis lundi, l'ENSC en est locataire. La réalisation de menus travaux permettra un démarrage au 15 avril. Il explique que ce sont ainsi 25 personnes qui vont venir se former pendant 350 h, soit 3 mois à Montmoreau. Cela va créer une sorte d'effusion et profiter à l'économie locale.

Bertrand MERCADÉ souligne l'intérêt de l'ENSC d'être déjà dans les locaux pour la réalisation de la 1^{ère} phase de ce projet. Il indique que cette phase consiste en la définition des possibles, l'identification des acteurs et des projets susceptibles d'intégrer le tiers-lieu (l'ENSC va déjà consulter les forces vives de la commune qu'elle connaît déjà, comme l'AJM, les associations locales...).

Il explique que la phase 2 sera quant à elle plus concrète : elle consistera en la création d'ateliers de travail et la réunion de personnes qui veulent s'investir dans ce projet, afin de le construire ensemble et d'en définir les besoins. Il précise que ce sont ces besoins qui vont permettre ensuite de déclencher la partie concrète de l'évaluation financière. Il insiste sur le fait que tout doit être fait progressivement.

Il souhaite préciser que ce projet est à l'initiative de l'ENSC et de la commune de Montmoreau mais que la CDC est venue s'y intéresser par la suite. Par conséquent, l'enjeu selon lui est aussi de faire s'entendre ces deux entités.

- ❖ **Jean-Yves AMBAUD** prend la parole et indique que cette initiative intéresse effectivement la CDC car elle s'inscrit dans une volonté de développement des 3 centre-bourgs du territoire, notamment à travers le dispositif « Petites villes de demain » qui vise à donner des moyens pour renforcer leur attractivité. Ces tiers-lieux peuvent alors jouer un rôle de développement important. La CDC souhaite accompagner ces initiatives locales.

Il souligne que néanmoins, il est important de réfléchir sur un maillage cohérent de ces tiers-lieux sur le territoire. Il ajoute que les tiers-lieux ne se décrètent pas, ne se prescrivent pas. Selon lui, ils sont ainsi l'émanation de la volonté de la communauté qui compose le tiers-lieu. Il indique que le rôle des collectivités est ainsi d'être facilitateur de ces volontés locales. Il rappelle que le tiers-lieu de Montmoreau a une thématique numérique à travers La Parenthèse mais ajoute qu'il est possible d'imaginer un tiers-lieu à vocation agricole. Il en profite pour annoncer que la CDC travaille sur un plan alimentaire territorial.

- ❖ **Fabien PORTAL** tient à revenir sur la définition du « tiers-lieu » : « tiers », renvoie à quelque chose d'indéfinissable. Cela laisse ainsi le champ libre à tous les possibles. Il indique que c'est l'addition de toutes ces initiatives et projets qui émanent du territoire, qui constituent le tiers-lieu.

Il tient à préciser que le travail sur les phases 1 et 2 est très important : rassembler tous les acteurs, tous les possibles qui veulent s'investir dans ce lieu, quelle que soit leur origine : que ce soit à dimension économique, associative, culturelle ou de formation.

Il ajoute que le fait d'avoir des temps d'animation fait vivre le tiers-lieu et que tout repose sur la création d'une communauté qui va faire vivre ce lieu.

Fabien PORTAL précise que c'est l'élaboration du projet de fonctionnement qui est le plus long et le plus compliqué : identifier des acteurs et les réunir, travailler en amont la gouvernance, définir le public, les modalités d'accès (horaires, tarifs...). Il estime indispensable de s'interroger dès maintenant sur les éléments qui feront que ce lieu sera capable de vivre en autonomie financièrement pour perdurer.

Il ajoute que c'est au moment de la confrontation des idées que ce projet va pouvoir concrètement se mettre en place et que les étapes suivantes sont de l'opérationnel. Tout se déroule après ainsi plus facilement.

- ❖ **Bertrand MERCADÉ** souhaite rappeler que les tiers-lieux ont le vent en poupe auprès des collectivités et que beaucoup d'entre elles en veulent un sur leur territoire. Ce projet est singulier car il suit ici un processus à la fois ascendant de la part de l'ENSC, mais aussi descendant de la part de la collectivité et est un projet de plus grande envergure que les autres tiers-lieux. Concernant les modalités d'accès au tiers-lieu, il estime contrairement à Fabien PORTAL que cela peut être défini par la suite.

Il pense également que l'ENSC doit se mettre au même niveau que les autres participants dans la phase d'atelier. Un chargé de mission à l'échelle du Pays Sud-Charente a été recruté pour travailler sur les questions du tiers-lieu et pourrait jouer le rôle de facilitateur entre les acteurs car cette personne n'a pas de parti pris.

Il informe que l'ENSC était jusque-là assez pressé car il avait à cœur que le projet se réalise sur Montmoreau. Maintenant que l'ENSC est locataire des locaux, une visibilité du fonctionnement sur un an est possible. Ils vont ainsi pouvoir constater comment évoluent les différentes phases prévues. Il rappelle que parallèlement à ce tiers-lieu, l'ENSC avait répondu à un appel à projets, en partenariat avec la commune de Montmoreau. Cet appel à projets ayant été retenu, des actions seront prochainement à mener sur la commune.

Bertrand MERCADÉ tient à souligner que le tiers-lieu peut avoir potentiellement une forme d'attractivité pour des gens qui souhaiteraient s'installer sur un territoire.

- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE félicite l'ENSC pour son projet et trouve sa démarche similaire à la Maison de santé pour laquelle il a fallu 2 ans pour aboutir. Elle valorise le principe d'une démarche saine car il n'est pas envisagé de trouver un lieu afin d'y mettre des personnes, mais l'inverse.
- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite savoir si d'autres acteurs ont été identifiés.
 - Bertrand MERCADÉ donne l'exemple de l'AJM qui pourrait faire partie des acteurs. Il envisage de travailler sur plusieurs noyaux qui feront évoluer le tiers-lieu dans le temps : un premier noyau constitué de l'AJM, l'ENSC, l'association des commerçants et un deuxième noyau constitué d'autres acteurs.

M. le Maire remercie Messieurs MERCADÉ, PORTAL et AMBAUD de leur intervention. Il souhaite féliciter l'équipe de l'ENSC qui met sa passion au service du territoire, avec le soutien de la CDC, participant ainsi à l'actuel essor de Montmoreau. Il conclut sur le fait que toute action est critiquable et critiquée mais qu'il faut continuer ce projet novateur.

2. Divers

2.1. Modification des lieux de vote pour le double scrutin de juin

M. le Maire rappelle aux élus que cette année il y aura des élections départementales et régionales et que pour ce faire, il va falloir redéfinir les bureaux de vote.

Il indique qu'actuellement, la commune dispose de 6 bureaux de vote pour 1813 électeurs et en donne le détail :

- Bureau n°1 – salle Henry Dunant : 608 électeurs
- Bureau n°2 – Ancienne mairie de Saint-Cybard : 130 électeurs
- Bureau n°3 – Ancienne mairie déléguée d'Aignes et Puypéroux : 218 électeurs
- Bureau n°4 – Ancienne mairie déléguée de Saint-Amant : 523 électeurs
- Bureau n°5 – Ancienne mairie déléguée de Saint-Eutrope : 121 électeurs
- Bureau n°6 – Salle des fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot : 213 électeurs

Or, il annonce que la circulaire du 16 janvier 2020 préconise 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau de vote. La Préfecture de la Charente conseille 2 ou 3 bureaux seulement. Il ajoute que le Préfet est seul compétent pour arrêter les périmètres des bureaux de vote mais que la commune peut, au vu des circonstances locales, appeler l'attention de ce dernier sur l'intérêt d'une modification de ces périmètres.

Les propositions de modification de périmètre et/ou du lieu de vote doivent être transmises au Préfet qui prendra un arrêté modificatif, sans obligation de prendre une délibération en ce sens.

4 à 6 personnes devront être présentes par bureau de vote entre 8 h 00 et 18 h 00, tout en sachant que ces élections ayant lieu le même jour, un seul Président suffira par bureau.

Il indique que les cartes électorales seront rééditées suite aux modifications décidées.

M. le Maire propose de :

- Fusionner les bureaux de Saint-Eutrope + Saint-Cybard + Aignes et Puypéroux = 469 électeurs. Il précise qu'il faudra alors choisir quel lieu est retenu parmi ces 3 pour la salle de vote.
 - Fusionner Saint-Laurent + Salle Henry-Dunant = 821 électeurs.
 - Salle de vote à conserver : Salle Henry-Dunant.
 - Laisser Saint-Amant tel quel puisqu'il y a 523 électeurs.
- ❖ Myriam HUGUET souhaite savoir si la salle Henry-Dunant sera disponible en juin, sachant qu'actuellement elle est réservée pour la campagne de vaccination.
- M. le Maire pense qu'elle le sera mais suggère d'utiliser la salle d'en face le cinéma si besoin.
- ❖ Bernard HERBRETEAU suggère de retenir Saint-Cybard pour le 1^{er} bureau, car il occupe une place centrale entre Aignes et Saint-Eutrope.
- Hervé LABBÉ suggère de faire une rotation entre les bureaux chaque année et ne souhaite pas que la Préfecture décide du lieu de vote.
 - M. Le Maire souhaite que les communes historiques perdurent par le biais notamment de décisions comme celle-ci et souligne qu'il est nécessaire de se renseigner pour savoir si le choix du lieu du

bureau de vote est définitif pour les années à venir ou s'il pourra être changé quand la commune le souhaite.

- M. Le Maire souligne qu'il sera important de prévenir la population.
- Isabelle LACOUR attire l'attention sur le fait que le stationnement à Saint-Cybard est difficile.
- Murielle HÉRAUD trouve plus judicieux d'opter pour Aignes, étant donné les contraintes sanitaires actuelles. La salle y est plus grande et elle offre suffisamment de places de stationnement.
- Myriam HUGUET rappelle que le Club photo déménage à Saint-Eutrope et que la salle ne sera pas disponible.
- Murielle HÉRAUD précise que le club accède à l'ancienne mairie mais laisse accessible la salle principale pour des réunions.

- ❖ Philippe MICHELET est favorable pour le regroupement des bureaux de vote qui facilitera leur tenue par les élus.

M. le Maire soumet au vote le choix du bureau de vote concernant le regroupement de Saint-Eutrope, Saint-Cybard et Aignes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de retenir la salle socioculturelle d'Aignes-et-Puypéroux comme bureau de vote. *(Une voix contre : Thierry BRUNO)*

- ❖ Le Maire soumet au vote les fusions des bureaux de vote comme présenté précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fusionner les bureaux de vote de Saint-Eutrope, Aignes-et-Puypéroux et Saint-Cybard. *(D2021_3_1)*

3. Assainissement

3.1. Dégrèvement annuel sur la facturation assainissement à l'IME

Philippe MICHELET, adjoint en charge de l'Assainissement rappelle qu'il y a plusieurs années, deux pompes de relevage ont été installées au sein de l'IME, sur le réseau d'assainissement collectif pour répondre à une mise aux normes urgente.

Pour plus de facilité, ces pompes ont été branchées directement sur le compteur électrique de l'IME.

Il ajoute que chaque année, la commune dégravait sur la facture d'assainissement collectif de l'APEC l'équivalent du montant de la consommation électrique des pompes.

Il rappelle que désormais la SAUR est chargée de cette facturation. Philippe MICHELET explique s'être mis en relation avec Richard BO, responsable SAUR du secteur. Ce dernier a indiqué pouvoir procéder à un dégrèvement sur délibération du conseil municipal.

Philippe MICHELET propose un dégrèvement annuel de 1 600 € HT, qui correspond à une fourchette haute constatée sur les années précédentes.

Il précise qu'il serait aussi possible de procéder à l'installation d'un compteur électrique au nom de la commune, mais que cela ferait beaucoup de frais inutilement.

Philippe MICHELET invite le conseil à se prononcer sur ce dégrèvement annuel de 1 600 € HT sur la facture d'assainissement collectif de l'APEC qui sera appliqué par la SAUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la SAUR à dégrever la somme de 1 600 € HT par an à l'APEC sur la facturation d'assainissement collectif. (D2021_3_2)

4. Vie associative

4.1. Subventions aux associations

Murielle HÉRAUD remercie la commission Finances pour avoir mandaté la commission Vie Associative, dont elle est en charge, pour faire une pré-lecture des demandes de subventions.

Elle indique que chaque conseiller a reçu préalablement au conseil un tableau contenant des propositions de subventions et revient sur quelques points :

- 50 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers : cette subvention est notée mais ne sera pas prise par l'amicale. Cela leur permettra néanmoins l'accès aux salles communales.
- Chorale « Si on chantait » : la commission propose une attribution de 250 € au lieu des 400 € demandés.
- Les subventions délivrées aux comités des fêtes/d'animation ont été réparties de façon équitables : il est ainsi proposé l'attribution de 700 € / comité, à l'exception de Montmoreau qui prend en charge les concerts, ce qui justifie une subvention majorée. Elle souligne une seconde subvention pour les comités proposant des feux d'artifices qui ne sera attribuée que s'ils ont lieu.
- Cette année, la fédération des chasseurs de la Charente a fait sa demande de subvention pour la venaison à la CDC.
- Chacune des sociétés de chasse recevra 200 €.
- TED16 a fait une demande de 800 €. Il lui sera attribué que 250 € (210 € en 2020)
 - o Jérôme DESBROSSE souhaite savoir la somme demandée a été justifiée.
 - o Murielle HÉRAUD confirme que cette demande serait justifiée par l'augmentation de bovins et de caprins.
- L'association ApiAbeilles recevra une subvention exceptionnelle de 420 €.
- Respire Jazz a justifié sa demande de 1 000 € par l'achat de mobilier et le réaménagement de la grange utilisée pour le festival.
- Elle donne des précisions pour les MFR : chaque MFR recevra 80 € par enfant habitant sur Montmoreau.
 - o Béatrice PIVETEAU précise à ce sujet qu'un des enfants n'est plus scolarisé en MFR.
- ❖ M. le Maire s'étonne que les propositions d'attribution de subvention pour 2021 soient supérieures à celles versées en 2020, malgré les 7 000 € de subvention qui ne seront pas donnés au TPC cette année.
 - o Murielle HÉRAUD précise que cela est justifié par le fait que les subventions pour les feux d'artifice n'ont pas été versées en 2020 mais reconduites en 2021 et par le fait de l'augmentation de la subvention à Respire Jazz et au Club photo.
- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite des précisions concernant les lignes de subventions consacrées au Club photo et ApiAbeilles alors que ces associations font partie de l'AJM.
 - o Murielle HÉRAUD indique que ce sont des subventions exceptionnelles.
 - o Jean-Jacques PUYDOYEUX, membre de l'association ApiAbeille, explique que les 3 essaims n'ont pas été subventionnés par le Département, contrairement aux ruches, d'où cette demande de subvention à la mairie.
 - o Myriam HUGUET et Maximilian CARTER suggèrent d'intégrer cette subvention à la subvention de la grande AJM.
 - o Plusieurs élus soulignent que cela restant exceptionnel, il ne faut pas l'intégrer.

- Murielle HÉRAUD justifie ces subventions exceptionnelles par l'existence de projets et pense qu'il est plus valorisant pour les associations qu'elles apparaissent de façon dissociée des autres subventions. Concernant ApiAbeilles, elle précise qu'il s'agit de lancer l'activité et pour le Club Photo, il s'agit d'équiper leur nouveau local à Saint-Eutrope, d'autant plus que le matériel sera mis à disposition pour toute réunion.
- ❖ Murielle HÉRAUD annonce que l'association de boxe française a fait une demande de subvention pour l'achat de 200 masques réutilisables destinés aux membres de l'association. Il présente un devis de 919,30 €.
- M. le Maire souligne que cette association n'a jamais sollicité de subvention, que plusieurs champions de France sont membres de cette association et qu'ils ont exercé leur activité souvent dans des conditions peu idéales.
- Jérôme DESBROSSE propose de leur attribuer une subvention à hauteur du nombre de membres. Il s'étonne également que cette association ne fasse pas partie de l'AJM.
- Myriam HUGUET informe que c'est impossible à cause d'un problème juridique : il faudrait que l'entraîneur soit le président.
- Isabelle LACOUR rappelle que cette association n'a jamais loué la salle des fêtes en 15 ans et propose que leur soit attribué un montant équivalent à la location de salle sur 15 ans, soit 750 €.
- Les élus s'accordent à attribuer une subvention exceptionnelle de 919.30 € au club de boxe.

Murielle HÉRAUD invite les conseillers à se prononcer sur le tableau de proposition d'attribution des subventions aux associations pour 2021, en tenant compte de l'ajout de la subvention pour le club de boxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer aux associations les subventions telles que proposées. (D2021_3_3)

4.2. [Déclaration annuelle à la SACEM des manifestations organisées par la commune](#)

Murielle HÉRAUD souhaite mettre au vote l'adhésion à la SACEM sur l'année, pour un montant de 1 191,84 € afin de couvrir les différentes manifestations organisées par la commune.

- ❖ Thierry BRUNO demande quel est le coût pour une manifestation.
 - Murielle HÉRAUD indique que le coût par manifestation est d'environ 70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la SACEM pour l'année 2021. (D2021_3_4)

5. Urbanisme, Bâtiments Communaux

5.1. [Institution de la déclaration préalable en matière de clôture sur Aignes, Saint-Laurent et Saint-Eutrope](#)

Bernard HERBRETEAU, adjoint en charge de l'Urbanisme informe les élus qu'actuellement, sont uniquement soumis à déclaration préalable les clôtures sur Saint-Amant et Montmoreau-Saint-Cybard ; Aignes, Saint-Eutrope et Saint-Laurent étant soumis au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Il précise que la commission Urbanisme a émis le souhait d'harmoniser la réglementation et d'instaurer la déclaration préalable en matière de clôture sur Aignes, Saint-Laurent et Saint-Eutrope.

- ❖ Béatrice PIVETEAU souligne que cela permettra de contrôler les alignements.

- ❖ Corinne CHARRANNAT suggère de communiquer sur les bonnes pratiques en matière d'urbanisme. Cela donnera ainsi l'image d'une collectivité qui a envie de s'impliquer pour embellir la cité.
 - Bernard HERBRETEAU répond que cela est prévu.
- ❖ M. le Maire annonce qu'il est nécessaire de s'orienter vers une uniformité.

Bernard HERBRETEAU invite le conseil à se prononcer sur l'institution de la déclaration préalable en matière de clôture sur Aignes, Saint-Laurent et Saint-Eutrope.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'institution de la déclaration préalable en matière de clôture sur Aignes, Saint-Laurent et Saint-Eutrope. (D2021_3_5)

5.2. Dénomination de la voie communale n°121 sur Montmoreau-Saint-Cybard

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'adressage, chaque route doit être dénommée.

Bernard HERBRETEAU informe que la VC n°121 appelée actuellement « Les Cèdres » est inappropriée.

Il indique que M. le Maire a suggéré de la dénommer « Route JOSEPH-DESBROSSE » en son hommage. Il précise que ses enfants ont été consultés et ont tous approuvé cette proposition.

M. le Maire souligne que Joseph DESBROSSE a énormément œuvré pour la commune, notamment en instaurant une nouvelle approche du handicap, l'intégration du handicap dans la population. Il ajoute que Joseph DESBROSSE était une personne également reconnue au niveau départemental et national.

Bernard HERBRETEAU invite le conseil à se prononcer sur la dénomination de la VC n°121.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer « Route JOSEPH-DESBROSSE » la VC n°121. (D2021_3_6)

6. Développement Durable, Voirie, Cadre de Vie

6.1. Convention relative à l'aménagement de sécurité provisoire dans la traverse du bourg d'Aignes sur la route départementale 54

Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint en charge de la Voirie, rappelle que ce point a déjà été évoqué au conseil précédent. Il rappelle que la commune doit signer une convention avec le Département, dans la mesure où cela concerne une route départementale.

Il invite le conseil à autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Il tient à souligner que ces travaux n'empêcheront pas le passage des véhicules. Ils consistent à rematérialiser la route et décaler le passage afin que le mur de la maison ne soit pas accroché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cette convention (D2021_3_7)

6.2. Proposition d'acquisition d'une partie de la voie communale 112 au lieu-dit « La Maçonne » à Saint-Amant

Jean-Jacques PUYDOYEUX annonce l'arrivée de nouveaux habitants à La Maçonne, situé sur le haut de Saint-Amant.

Il explique qu'ils souhaitent savoir si la commune accepterait de leur vendre une partie de la voie communale n°112, ce qui leur permettrait de clôturer leur espace. Il précise que cette voie ne dessert aucune autre habitation que la leur.

Il annonce que la commission Voirie a émis un avis favorable à cette demande.

Il informe s'être renseigné auprès de notaires sur le prix de vente qu'il serait possible d'appliquer. Cela va ainsi de 0.50 € / m² à 1 € / m².

- ❖ Philippe MICHELET demande si des réseaux passent à cet endroit. Il alerte le cas échéant sur le fait qu'il serait préférable que les compteurs soient alors déplacés à l'entrée de la parcelle, afin d'éviter les problèmes d'accès des fournisseurs sur les réseaux. C'est un problème que rencontre souvent le syndicat d'eau.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme que l'eau et l'électricité desservent cette habitation et que les potentiels acheteurs doivent se renseigner pour déplacer les compteurs.

Jean-Jacques PUYDOYEUX informe les élus que pour vendre une voie communale, elle doit avant tout être déclassée et que ces frais incombent à la commune. Il suggère que ces frais soient inclus dans le prix de vente afin de faire une opération blanche.

- ❖ Bernard HERBRETEAU est interpellé par le faible prix de vente, le terrain étant goudronné.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX précise que c'est un prix donné par les notaires.
 - Cathy SEGUIN, secrétaire, souligne que ce chemin étant entouré de terres agricoles, donc non constructibles, il est considéré comme tel dans le cadre d'une vente, goudronné ou non.
 - Michel PAUL-HAZARD estime que cela fera une charge en moins pour la commune.

Jean-Jacques PUYDOYEUX souhaite préciser que le débat de ce soir porte sur le fait de savoir si le conseil accepte sur le principe de vendre une partie de voie communale, tout en tenant compte des réserves qui ont été évoquées et si la mairie poursuit la démarche en ce sens.

Il soumet donc au vote le principe de vente de cette partie de voie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la vente d'une partie de la VC n°112.
(D2021_3_8)

6.3. Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que ce point sera d'abord étudié par la commission Développement Durable avant d'être soumis au conseil.

6.4. Achat et mise à disposition de pièges à frelons

Jean-Jacques PUYDOYEUX annonce une proposition environnementale novatrice : anticiper la création des nids de frelons en détruisant les reines avant qu'elles construisent leurs nids.

Il propose ainsi d'équiper les Montmoréliens de pièges spécifiques.

Pour cela, la commune achèterait 100 pièges dans un premier temps, pour un montant total de 519 €.

Ces pièges seront fournis avec une documentation et une dose de produit bio inoffensif pour les abeilles. Ne sera donné qu'un piège par foyer.

Il souligne que cette action permet à la commune de se démarquer dans un politique environnementale intéressante en favorisant le préventif au curatif.

Il en profite pour informer les élus que l'application Clean2Gether sera bientôt opérationnelle et qu'un article est paru à ce sujet dans le journal Sud-Ouest.

- ❖ Francine WILLAUME pense qu'un piège par habitant est insuffisant et qu'il conviendrait d'expliquer aux habitants comment faire les pièges.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX précise qu'une notice explicative sera fournie avec le piège, sur laquelle sera mentionnée la recette de l'attractif.
Il annonce qu'il faudra faire le bilan de cette campagne, pour éventuellement procéder différemment l'an prochain.
- ❖ Myriam HUGUET rappelle avoir été référente au niveau du Département pour les frelons asiatiques il y a quelques années. Il y avait à l'époque un référent par commune. Sur Aignes, chaque habitant avait alors été informé de la recette à réaliser pour attirer les frelons sans piéger les abeilles. Elle explique ainsi qu'avec l'ajout d'alcool, ne sont piégés que les frelons.
- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX insiste sur le fait qu'il s'agit de démarrer une action destinée à faire prendre conscience aux habitants du problème et de leur donner envie de poursuivre la lutte contre les frelons.
- ❖ Olivier DEMESSEMAKERS souhaite que cette action fasse l'objet d'une communication sur internet.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX confirme que cela est prévu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'achat et la mise à disposition de pièges à frelons. (D2021_3_9)

6.5. [Implantation d'une ruche pédagogique sur le domaine communal](#)

Jean-Jacques PUYDOYEUX explique que l'association APIBEILLES a été primée par le Département dans le cadre de son projet d'installation d'une ruche Beepass à l'EHPAD.

Il ajoute qu'elle a également le projet d'en implanter une entre la mairie et la CDC, sur un espace communal.

Il sollicite ainsi l'avis du conseil municipal.

- ❖ Maximillien CARTER souhaite savoir si cette ruche pourra être déplacée lors de manifestations. Il craint également que lors de pique-niques par exemple, elles viennent sur la nourriture. Bien qu'il trouve l'idée excellente, il suggère de ne pas l'implanter au milieu de l'espace, mais d'avantage vers les arbres.
 - De nombreux élus craignent le risque de piqûres.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX explique qu'il n'y a pas de risques, la planche d'envol étant à 2,80 mètres du sol. Par conséquent, elles ne seront pas en bas. Il ajoute que la ruche sera protégée par des cadenas et que ce sont les guêpes qui sont attirées par la nourriture.

- Béatrice PIVETEAU souligne qu'il n'y a jamais eu de problème avec la ruche implantée à l'EHPAD.
- ❖ Myriam HUGUET craint qu'elles soient attirées par la piscine communale à proximité.
 - Pascal VIGIER précise qu'avec le chlore présent dans l'eau de la piscine, elles n'iront pas.
- ❖ Isabelle LACOUR propose une implantation au parc des Mirandes.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX précise qu'il est prévu l'installation de caméras autour de la mairie qui permettra la surveillance, contrairement au Parc des Mirandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver l'implantation d'une ruche sur le domaine communal, entre la mairie et la CDC.

Quatre voix contre : Myriam HUGUET, Francine WILLAUME, Roland ELUERD, Annette BLANDINEAU.

Deux abstentions : Isabelle LACOUR, Maximilian CARTER. (D2020_3_10)

Jean-Jacques PUYDOYEUX souligne l'importance de la place de l'abeille dans la société et souligne la nécessité de sensibiliser la population à cette problématique.

7. Finances, Ressources Humaines

7.1. Création d'un poste d'adjoint administratif catégorie C

Christine VALEAU-LABROUSSE, adjointe aux Ressources Humaines, informe les élus que la fermeture des mairies annexes et l'émergence de nouveaux projets a engendré un afflux d'appels et de visites sur l'accueil de la Mairie de Montmoreau.

Elle propose la création d'un poste d'agent d'accueil en catégorie C, en CDD, 6 mois renouvelables une fois, dont le salaire sera équivalent au SMIC.

- ❖ Hervé LABBÉ est surpris quant à la création de ce poste, ainsi que de celui qui va être présenté par la suite et de celui créé pour les services techniques récemment. Selon lui, la commune nouvelle devait permettre de mutualiser les forces vives et ainsi de réaliser des économies d'échelle, notamment avec la récente fermeture des mairies annexes.
 - Christine VALEAU-LABROUSSE indique que l'accueil réalisé dans les mairies annexes a été transféré sur l'accueil de la mairie de Montmoreau. Un accroissement de l'activité sur ce poste-là a alors été constaté.
 - Hervé LABBÉ souligne que justement les agents sur les postes d'expertises n'ayant plus à assumer ce rôle d'accueil devraient avoir plus de temps.
 - Christine VALEAU-LABROUSSE indique que des projets complémentaires sont à gérer par ces agents, projets d'envergure correspondant à une commune nouvelle telle que la nôtre.
- ❖ Christine VALEAU-LABROUSSE indique que les agents vont désormais travailler en binôme : ce nouvel agent d'accueil fonctionnera en binôme avec Francine MARTINAUD pour l'accueil, Marielle SÉBILLAUD avec Séverine MORANGE et Christina TOUCHARD, qui a repris récemment l'assainissement, avec Cathy SEGUIN. L'avantage de ce fonctionnement est de permettre une continuité de services.
- ❖ Thierry BRUNO précise que l'ancienne secrétaire de mairie de Saint-Eutrope n'avait pas été remplacée, que l'employé communal de Saint-Laurent non plus, d'où le recrutement d'un agent technique.
 - Philippe MICHELET ajoute que l'ancienne secrétaire de Saint-Laurent a été remplacée pour partie seulement.

- M. le Maire ajoute que 2 agents sur Saint-Amant non pas non plus été remplacés.
- ❖ M. le Maire précise qu'il y eu des économies réalisées grâce à la mutualisation du matériel, le regroupement des assurances... Selon lui, la commune ne peut plus être comparée aux anciennes communes dans lesquelles il y avait peu de gros projets. Aujourd'hui, les élus portent une multitude de projets sur lesquels les agents doivent travailler, comme le parcours sportif, la restructuration de la mairie, l'aménagement du bourg de Saint-Amant. Il souligne que les collaboratrices sont actuellement débordées et qu'en comparaison avec des communes de même strate, les services sont en sous-effectif. Il souligne que les besoins de la population ont également évolués.
- ❖ Christine VALEAU-LABROUSSE précise que sur une année complète, le coût d'un agent pour un tel poste est d'environ 25 000 € à la charge de la collectivité.

Christine VALEAU-LABROUSSE soumet au vote la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif catégorie C. (D2021_3_11)

7.2. Création d'un poste d'attaché catégorie A

Christine VALEAU-LABROUSSE explique que dans une commune comme celle-ci, il est nécessaire d'avoir une personne qui permette d'assurer le lien entre les élus et les agents.

Elle précise que rien n'est encore défini au niveau de la fiche poste et que cela fera l'objet de discussions au sein de la commission Ressources Humaines. Dans tous les cas, cette personne ne prendra pas les tâches actuelles des secrétaires, mais sera chargée de faire plus. En effet, par manque de temps, de nombreuses choses qui doivent être faites ne le sont pas, comme par exemple l'élaboration du document unique, l'actualisation des fiches de poste des agents ou la recherche de subventions supplémentaires. Ce poste d'attaché, catégorie A, permettrait également d'assurer un management des équipes.

A titre indicatif, la charge annuelle pour la commune serait d'environ de 40 000 €.

Elle demande aux élus de se prononcer sur le principe d'ouverture de ce poste-là, en contractuel.

- ❖ Béatrice PIVETEAU explique que si le poste est ouvert comme emploi fonctionnel, un recrutement direct pour un contractuel ne sera pas possible et la commune sera obligée de prendre un fonctionnaire. En effet, la commune se situe dans une strate de population trop faible pour pouvoir faire des recrutements directs de contractuels. La commune serait alors obligée de prendre un fonctionnaire par voie de mutation ou de détachement. Elle souligne que priorité doit être donné aux candidatures de fonctionnaires.
 - Jérôme DESBROSSE souhaite savoir si la commune est obligée de prendre un fonctionnaire.
 - Béatrice PIVETEAU précise que l'autorité territoriale a toujours le choix, mais choisir un contractuel plutôt qu'un fonctionnaire doit être motivé.
- ❖ Jérôme DESBROSSE demande si un agent en catégorie B n'est pas préférable vu le montant du salaire.
 - Maximillien CARTER indique qu'un régime indemnitaire peut venir en complément.
 - Hervé LABBÉ s'étonne du recrutement d'un tel agent.
 - Christine VALEAU-LABROUSSE estime que cet emploi est indispensable.
- ❖ Corinne CHARRANNAT demande si ce poste peut être mutualisé avec une autre collectivité.

- M. le Maire ne souhaite pas cela. Il donne l'exemple du dossier d'importance « Petites villes de demain ». Il n'estime pas possible que les agents puissent gérer un tel projet. Avoir un secrétaire général permettra d'aller défendre des dossiers comme celui-ci, d'aller chercher des subventions... Dans la plupart du temps, son salaire est d'ailleurs compensé par l'apport de subventions supplémentaires qu'il n'aurait pas été possible d'obtenir sans son travail.
 - ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX indique que les élus ont besoin d'une coordination pour mener d'avantage de projets.
 - Jérôme DESBROSSE ajoute que de nombreux projets sont actuellement au ralenti mais ajoute que cette arrivée doit être préparée.
 - ❖ M. le Maire pense que la valorisation des collaborateurs passe par la présence d'un Directeur général des services qui pourra également assister le Maire.
- Christine VALEAU-LABROUSSE soumet au vote la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de créer un poste d'adjoint administratif catégorie C.

Quatre abstentions : Hervé LABBÉ, Thierry BRUNO, Muriel CAILLETEAU, Bernard HERBRETEAU.

(D2021_3_12)

7.3. Ouverture de crédits en dépenses d'investissement

Christine VALEAU-LABROUSSE rappelle qu'en décembre dernier avait été voté une décision modificative pour l'achat d'une girafe à poncer.

Elle ajoute qu'il faut également acheter des disques, pour un montant de 300 € TTC.

Par conséquent, il est nécessaire de réaliser l'ouverture de crédits suivante :

- Opération 368 (outillage divers) / article 2158 : +300€

Christine VALEAU-LABROUSSE soumet au vote l'ouverture de ces crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir ces crédits. (D2021_3_13)

8. Développement, Innovation

8.1. Convention d'adhésion « Petites villes de demain »

M. le Maire rappelle avoir précédemment évoqué le programme « Petites Villes de Demain » qui sera mis en place avec la participation de la CDC.

Annette BLANDINEAU, adjointe en charge du Développement Économique, informe la commune de Montmoreau a été sélectionnée pour participer à ce programme.

Elle informe que c'est un Programme lancé par le Gouvernement en octobre 2020 qui s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur territoire environnant et montrant des signes de fragilité.

Elle ajoute que l'objectif est de renforcer l'attractivité des centres-bourgs en abordant différents enjeux comme l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, le développement des services et des activités, la valorisation du patrimoine bâti et paysager, l'accompagnement de l'activité commerciale...

A ce titre, elle annonce que l'association des commerçants de Montmoreau est actuellement en sommeil et qu'une réunion pour relancer cette association est prévue prochainement.

- ❖ M. le Maire annonce que des subventions leur seront attribuées dans le cadre de la mise en place d'actions.
- ❖ Olivier DEMESSEMAKERS souligne que de nombreux commerçants sont motivés pour redynamiser l'association.
- ❖ Maximillien CARTER souhaite savoir quels sont les avantages d'être labellisé et si ce programme est cumulable avec l'action « Cœur de ville ».
 - M. le Maire transmettra la documentation détaillée.
 - Il ajoute que ce dispositif n'est pas cumulable avec l'action « Cœur de ville ».

Annette BLANDINEAU invite le conseil à autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire de signer cette convention.

(D2021_3_14)

9. Questions diverses

- ❖ Isabelle LACOUR souhaite savoir s'il est possible de mettre une place de stationnement réservé aux handicapés devant le collège. Elle alors donne l'exemple d'un parent menacé d'être verbalisé par la Gendarmerie. Ce parent était stationné devant le collège pour récupérer son enfant handicapé à la sortie du collège, sur la place réservée aux bornes électriques, les places réservées étant trop loin.

De nombreux échanges ont lieu entre les élus.

M. le Maire décide que la situation allait être étudiée prochainement.

- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX annonce un conseil municipal exceptionnel le 24 mars prochain afin de présenter aux élus la charte de développement durable.

Fin de la séance à 23h45